

Rapport d'activité 2017

*Ensemble,
participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire*



Paysage de bocage sur la Sèvre amont (79) © Agrobio



Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La maîtrise des risques qui pèsent sur le cycle de l'eau dans notre région nécessite toute notre attention. Depuis bien longtemps, les élus et toutes les forces vives de nos territoires se sont mobilisés pour l'eau. D'abord à l'échelle communale avec les associations, puis par l'intermédiaire des syndicats de rivière, de l'association de la Sèvre Nantaise, de l'Institution de la Sèvre Nantaise et aujourd'hui avec l'EPTB. Progressivement, les collectivités se sont ainsi regroupées œuvrant collectivement et solidairement à une échelle géographique cohérente, le bassin versant.

2017 a été marquée par le transfert de l'ensemble des compétences des syndicats de rivière à l'EPTB, ce qui a entraîné leur dissolution, l'adhésion de leurs membres à l'EPTB et le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations des syndicats dissous à l'EPTB. Ce que nous avons réalisé n'est qu'une étape de plus vers l'efficacité de nos actions à l'échelle du bassin versant.

Je souhaite que cette formidable notion qu'est le bassin versant s'exprime pleinement au sein de l'EPTB de la Sèvre Nantaise pour le bien de tous ses habitants et avec toutes les collectivités du territoire.

Je vous invite à découvrir, dans ce rapport, l'activité du syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la réduction du risque d'inondation, la valorisation du patrimoine...

Vous souhaitant une bonne lecture,

Jean-Paul Brégeon
Président de l'Établissement Public Territorial
du Bassin de la Sèvre Nantaise

2017

Sommaire

- 1** *2017 : quelques faits marquants*
 - Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise P 5
 - Le bassin versant : un faisceau de rivières
 - L'Établissement Public Territorial de Bassin : faisons connaissance
- 2** Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions P 8
 - Le SAGE Sèvre Nantaise
 - Contrats de mise en oeuvre du SAGE Sèvre Nantaise
- 3** Les actions menées en 2017 P 11
 - Améliorer la qualité de l'eau
 - Réduire le risque d'inondation
 - Entretien et améliorer les milieux aquatiques
 - Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Organisation et mise en oeuvre - Volet amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant
 - Organisation et mise en oeuvre - Volet information et communication
- 4** Vie et fonctionnement de la structure P 28
 - L'équipe de l'EPTB
 - Le budget

2017

Quelques faits marquants



23 mars
Réunion publique à destination des riverains concernés organisée conjointement par la Ville de Cholet et l'EPTB dans le cadre de la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitats privés face aux inondations de la Moine
> Cholet (49)

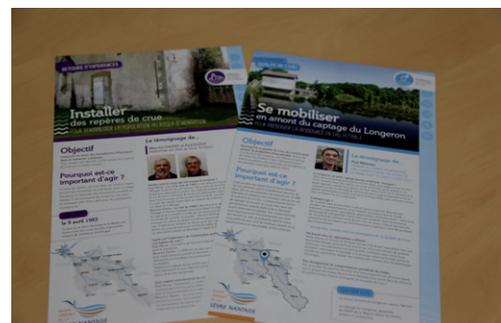


Mars
Découverte des milieux aquatiques par les quatre classes de 5^{ème} du collège Sainte-Anne, dans le cadre du programme pédagogique du bassin versant de la Sèvre Nantaise
> Mauléon (79)

12 mai
Echange "amont/aval" entre les écoliers de l'école publique Ernest Pérochon de Cerizay (79) de la Sèvre Nantaise amont et ceux de l'école publique Les Trois Moulins de Monnières (44)



30 juin
Validation par les comités de pilotage des avenants "Maines", "Aval sèvre" et "Moine-Sanguèze"



Juin
Édition de deux nouvelles fiches afin d'illustrer les actions d'amélioration de la qualité de l'eau et de réduction du risque inondable sur le bassin versant



16 et 17 septembre
Visites commentées du moulin de Nid d'Oie à l'occasion des Journées européennes du patrimoine
> Clisson (44)



12 octobre
Arrêté relatif à la modification statutaire du syndicat entraînant la dissolution des syndicats membres

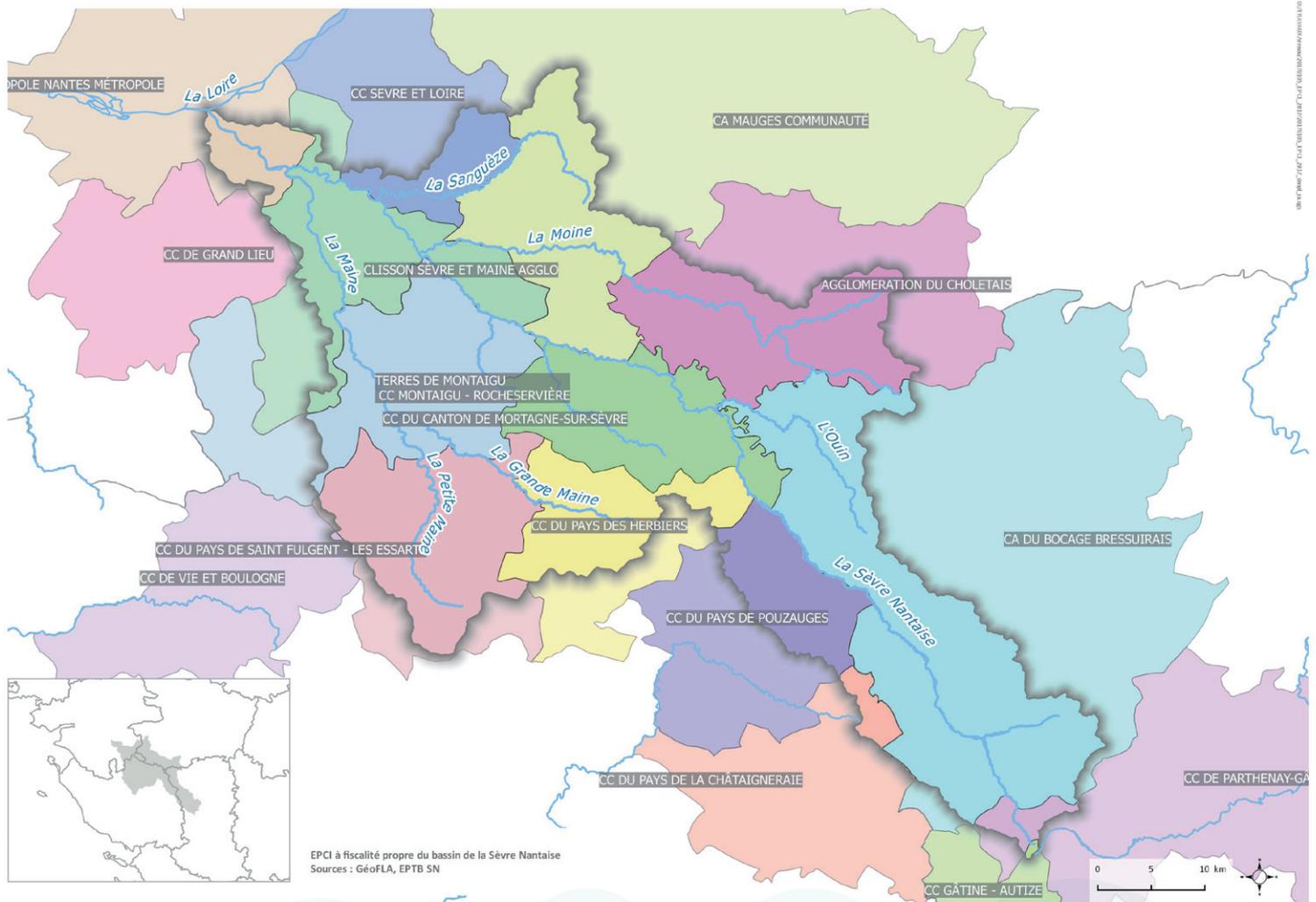
1 Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise



Le bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise est le dernier grand affluent de la Loire. La Sèvre Nantaise, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et la Maine et les réseaux secondaires, portent à plus de 2 000 km le linéaire de rivières et ruisseaux du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Son territoire d'environ 2 350 km² couvre 123 communes, réparties sur quatre départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et deux régions administratives : les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine.



Chiffres clés

2 300 km
de cours d'eau

dont 314 km
de cours d'eau
principaux

1 SAGE

4 départements

2 régions

123
communes

16 établissements publics
de coopération intercommunale
suite aux fusions du 1^{er} janvier 2017

316 000
habitants

2 350 km²

Le Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise : animateur de la stratégie liée à la gestion de l'eau

Faisons connaissance

Le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise a été créé au 1^{er} janvier 2013. Il comprend les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) situés sur le bassin versant, périmètre d'action de l'EPTB.

Au cours de l'année 2017, le syndicat mixte a fait l'objet d'une modification de ses statuts, afin de mettre en œuvre la réforme de la GEMAPI.

L'EPTB Sèvre Nantaise a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques et des milieux naturels, la prévention des inondations et la mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sèvre Nantaise. Il définit une stratégie cohérente d'action et veille à la cohérence des projets et des démarches engagées sur son périmètre, dans les principes de solidarité de bassin et de subsidiarité.

Plus particulièrement, l'EPTB est chargé de :

- fédérer les acteurs du bassin versant ;
- intervenir sur les cours d'eau ;
- améliorer la qualité de la rivière ;
- lutter contre les pollutions ;
- entretenir et restaurer les milieux aquatiques ;
- prévenir les inondations ;
- valoriser le patrimoine ;
- informer, sensibiliser et communiquer sur la protection des milieux aquatiques.

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). À ce titre, il est chargé du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE), de son animation et de la maîtrise d'ouvrage d'études pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

Mise en œuvre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Suite à l'étude sur la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant Sèvre Nantaise, le choix s'est porté sur le transfert des compétences des syndicats de rivière, emportant leur dissolution.

Les statuts de l'EPTB de la Sèvre Nantaise ont été modifiés en conséquence, actant la nouvelle composition du syndicat, constitué d'un collège de représentants issus des quatre conseils départementaux, et d'un collège issus des EPCI.

L'EPTB de la Sèvre Nantaise exerce ainsi une partie de leur compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », visant :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, ainsi que les opérations de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes et les rongeurs aquatiques nuisibles,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (au travers notamment de la gestion des ouvrages hydrauliques transférés en pleine propriété ou mis à disposition dans le cadre de la procédure de dissolution / substitution des syndicats de rivière, ayant vocation à faire l'objet de travaux d'aménagement en vue de restaurer la continuité écologique).

2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions



Le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un véritable outil de développement durable

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'Etat.

Le SAGE fixe des objectifs généraux et des orientations permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

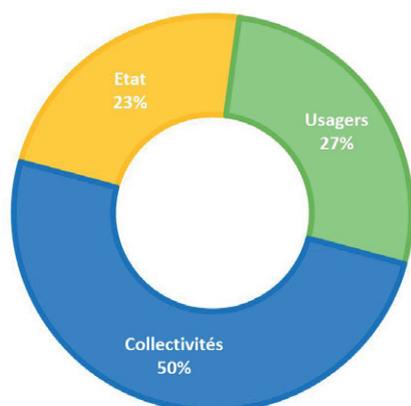
Le SAGE de la Sèvre Nantaise

L'EPTB de la Sèvre Nantaise assure l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Le SAGE est l'outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'Etat. Le SAGE fixe des objectifs généraux et des orientations permettant de satisfaire aux principes de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau du bassin de la Sèvre Nantaise

Le SAGE de la Sèvre Nantaise a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015. Il est depuis mis en œuvre pour l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Rappel de la composition de la CLE (62 membres, 3 collèges) :



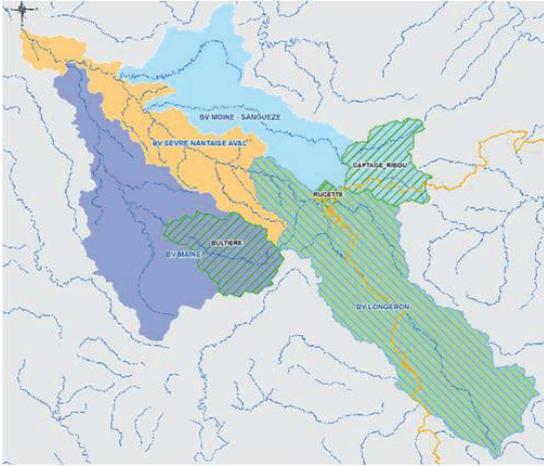
Composition CLE SAGE Sèvre Nantaise (62 membres)

Le SAGE vise plus particulièrement les enjeux et objectifs suivants :

- . Amélioration de la qualité de l'eau
- . Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle
- . Réduction du risque inondation
- . Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- . Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- . Organisation et mise en œuvre



Contrats de mise en oeuvre du SAGE



Les dispositions du SAGE sont mises en oeuvre au travers de plusieurs contrats :

- **le contrat régional de bassin versant (CRBV)** passé avec la Région des Pays de la Loire,
- **les contrats territoriaux**, cadre privilégié d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, ils concernent un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou encore la gestion quantitative. L'organisation des contrats territoriaux (CT) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est basée sur trois niveaux complémentaires :
 - un contrat « cadre » de partenariat avec l'EPTB
 - 4 contrats territoriaux (Maines, Moine-Sanguèze, Longeron, aval Sèvre)
 - des contrats sur les bassins de production d'eau potable (Ribou/Verdon, Bultière).

Ainsi, pour la période 2015-2019, quatre contrats territoriaux portés par l'EPTB Sèvre Nantaise, et comportant au minimum un volet milieux aquatiques, sont mis en place, à l'échelle de quatre sous-bassins hydrographiques cohérents.

Les objectifs principaux du volet milieux aquatiques de ces contrats sont :

- améliorer le fonctionnement général des cours d'eau pour leur redonner leur capacité d'auto-épuration ;
- rétablir le fonctionnement des ruisseaux et, plus particulièrement, les petits cours d'eau situés en tête de bassin ;
- restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour permettre le transfert des sédiments et la migration des espèces ;
- intervenir en amont des obstacles à l'écoulement par des actions de diversification des habitats et des écoulements, des actions de gestion des berges et de la végétation sur les rives (mise en défend des berges par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, restauration de la végétation sur les rives, plantations, ...);
- créer des zones humides « tampons » visant à limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau.

Le bassin du Longeron bénéficiait dès 2015 d'un volet d'actions visant la réduction des pollutions diffuses, plus particulièrement en lien avec les produits phytosanitaires et le phosphore. Des actions d'animations, sensibilisation et de formation aux pratiques agricoles économes en intrants sont dispensées dans ce cadre. Le territoire bénéficie par ailleurs de Mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

Des avenants aux Contrats Territoriaux Moine-Sanguèze, Maines et aval Sèvre ont été préparés en 2017 afin :

- d'ajuster les actions se rapportant au volet milieux aquatiques ;
- de relever le niveau d'ambition des volets milieux aquatiques des contrats Maines et aval Sèvre, en intégrant plus de montants d'actions et de projets de renaturation et de restauration de continuité écologique ;
- de définir un programme d'actions se rapportant au volet pollutions diffuses d'origine agricole sur les sous-bassins versants de la Sanguèze, aval Sèvre et des Maines, secteurs prioritaires au regard du SAGE de la Sèvre Nantaise.

Chiffres clés

9
comités de pilotage

3
réunions du bureau
de la CLE

4
réunions de la CLE

15
groupes de travail

3 Les actions menées en 2017



Les actions de 2017



Améliorer la qualité de l'eau

Réduire l'usage des pesticides pour la qualité de l'eau

*Dans le cadre de la révision du SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise, la commission locale de l'eau a défini comme enjeu prioritaire l'amélioration de la qualité de l'eau. **La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides demeure un enjeu important** sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.*

Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à engager les enseignes de vente de produits phytosanitaires dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles. Au travers de la charte, les enseignes signataires s'engagent à encourager les alternatives aux traitements chimiques répondant au respect de l'environnement et de la santé publique.

Le déploiement de la charte sur le bassin de la Sanguèze s'est poursuivi en 2017 avec l'implication de 8 magasins :

- Gamm Vert - Clisson
- Bricomarché - Vallet
- Gamm Vert - Vallet
- Jardin Décor - Gétigné
- Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges
- Jean Jacques Macé - La Regrippière
- Ets Pohu - Saint-Germain-sur-Moine

Un partenariat avec le CPIE Loire-Anjou et UFC Que Choisir (Nantes) a été poursuivi en 2017 pour accompagner l'EPTB dans la réalisation des formations de vendeurs et de l'enquête client-mystère.

Un plan de communication a été mis en place tout au long de l'année pour informer le grand public de l'existence du dispositif et des enseignes signataires.

Sur la période septembre 2015-septembre 2017, cette action a permis de former 15 vendeurs en niveau 1, 8 vendeurs en niveau 2 et 7 vendeurs en niveau 3.

Afin d'élargir la zone de couverture de la charte, une prospection des jardineries du bassin du Longeron a été réalisée en 2017 mais n'a pas abouti à la formalisation d'une charte, les enseignes étant déjà engagées dans d'autres démarches environnementales par ailleurs.



Formation des vendeurs en jardinerie, février 2017

Charte de l'écojardinier du bassin de la Sèvre Nantaise

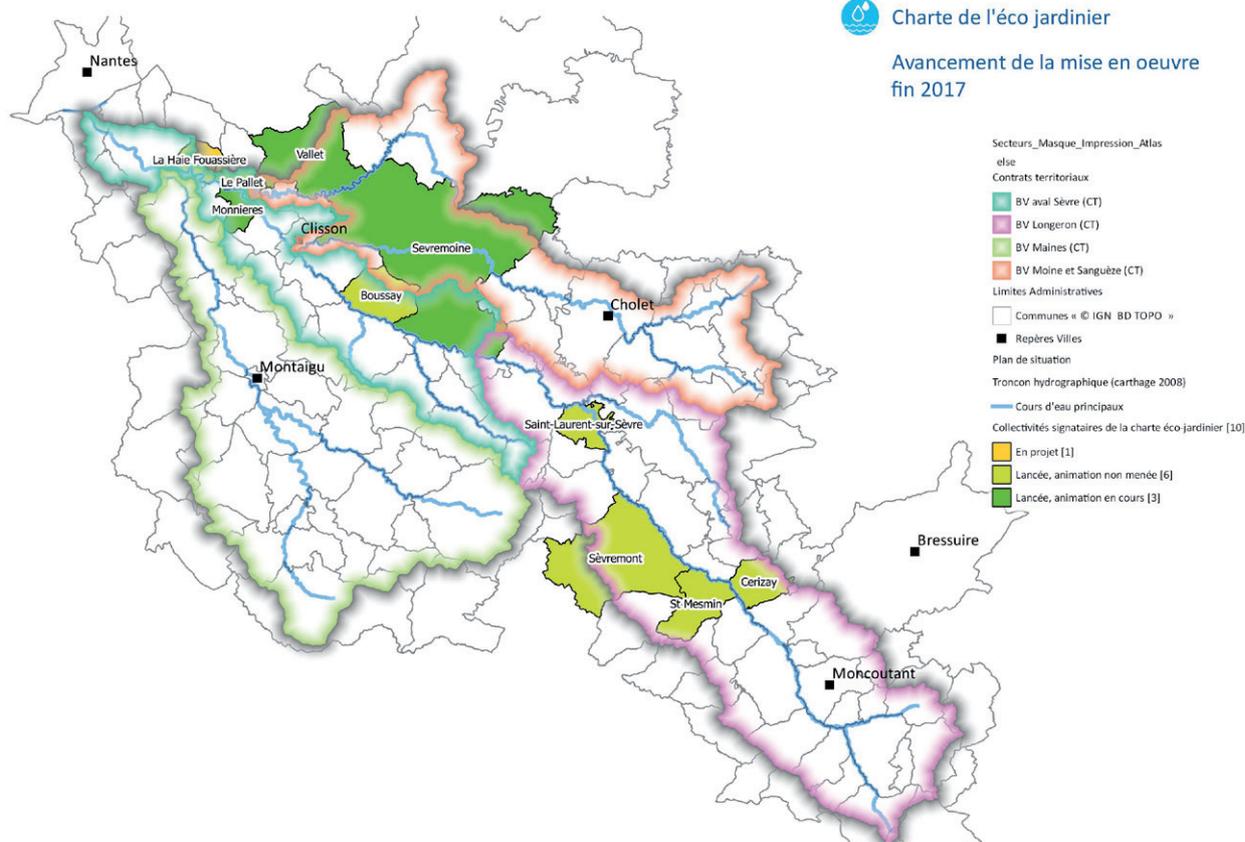
L'EPTB Sèvre Nantaise a poursuivi son accompagnement des collectivités dans le portage et le lancement de la charte de l'écojardinier. Deux outils de signalisation ont été créés à savoir une flamme et un kakemono permettant de mieux identifier les stands et d'expliquer le dispositif lors d'animations.



Outils de signalisation

En 2017, la CLE a validé le lancement de la charte pour quatre nouvelles collectivités à savoir :

- Sèvremont (85),
- Boussay (44),
- Cerizay (79),
- Saint-Laurent-sur-Sèvre (85).



Déploiement des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Depuis 2015, des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sont déployées sur le bassin versant du captage d'alimentation en eau potable du Longeron. Sous la coordination de l'EPTB Sèvre Nantaise, elles sont portées par de nombreux partenaires agricoles : Agrobio Poitou-Charentes, CAVEB, CIVAM du Haut Bocage, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Chambre d'Agriculture de Vendée, GRAPEA, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée et Terrena.

Le programme d'actions vise avant tout à accompagner les agriculteurs individuellement dans leurs changements de pratique. A ce titre, **23 diagnostics individuels d'exploitations, 8 diagnostics de conversion à l'agriculture biologique et 3 simulations technico-économiques de conversion à l'agriculture biologique** ont été réalisés.

Parmi les exploitants ayant bénéficié d'un diagnostic individuel d'exploitation, **65 d'entre eux ont souhaité disposer d'un accompagnement individuel** pour les aider à mettre en œuvre leur projet d'exploitation. Seuls **14 ont pu être accompagnés en 2017**. Un travail avec les partenaires agricoles sera initié en 2018 pour débloquer cette situation.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les agriculteurs aux leviers disponibles pour améliorer leurs pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau, de nombreuses **actions collectives** se sont déroulées sur le bassin versant. Les animations et démonstrations collectives permettent de travailler avec un groupe d'agriculteurs afin que **l'expérience de chacun enrichisse la réflexion et qu'une dynamique de groupe puisse émerger**.

En 2017, 13 actions collectives ont été réalisées :

• Accompagnement des exploitants vers plus d'autonomie fourragère :

- La mise en place d'une plateforme fourragère et multi-espèces et plateforme d'essai sur la fertilisation des fourrages par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- Une journée technique sur les méteils par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- Une visite de démonstration de dérobées fourragères par la Chambre d'agriculture de Vendée ;
- Une formation sur la culture des protéines par le GAB 85.



Matériel de désherbage mécanique : bineuse



Flyer d'invitation à une visite de démonstration de dérobées fourragères par la Chambre d'agriculture de Vendée

• Accompagnement des exploitants vers la réduction des pesticides :

- Une journée « évolution de systèmes » par le CIVAM du Haut Bocage ;
- Une formation à l'amélioration de l'efficacité du système d'exploitation par le CIVAM du Haut Bocage ;
- Un tour de parcelles « cultures économes » par le CIVAM du Haut Bocage ;
- Déploiement de l'outil « mission écophyt'eau » par le CIVAM du haut Bocage ;
- Démonstrations de matériels de désherbage mécanique par le CIVAM du Haut Bocage, l'Union des CUMA 85 et la CUMA 79 ;
- L'animation d'un réseau de fermes de démonstrations bio par le GAB 85 ;
- L'accompagnement à la mise en place d'une dynamique collective au sein des agriculteurs bio par le GAB 85.

• Accompagnement des exploitants pour la gestion des effluents :

- Une action « Expérimenter de nouvelles pistes de gestion de la fumure et de réduction de risques de lessivage des éléments issus des effluents » par le CIVAM du Haut Bocage ;
- Premières réflexions pour l'élaboration d'une plate-forme d'échanges paille-fumier par la Chambre d'agriculture de Vendée.

Déploiement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le bassin du Longeron

Dans la continuité du déploiement des MAEC depuis 2015, ce dispositif européen était disponible pour les exploitants agricoles en 2017. L'EPTB Sèvre Nantaise en tant qu'opérateur, a assuré la cohérence des mesures déployées avec les enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur le bassin versant.

Début février 2017, cinq réunions d'information sur le dispositif ont été organisées sur le terrain à destination des agriculteurs et en présence des structures agricoles et environnementales partenaires.

Sur le bassin du Longeron, deux grands types de mesures sont disponibles :

- **mesures système** : l'exploitant s'engage sur la totalité de son parcellaire (maintien ou augmentation de la surface en prairie, limitation de l'utilisation de pesticides et de l'achat de concentrés)
- **mesures unitaires** : mise en œuvre localisée de plan de gestion de zones humides et/ou de haies (en région Pays de la Loire uniquement).

Le bilan des contractualisations 2017 est le suivant :

- 925 ha en MAEC système polyculture élevage - maintien représentant 16 contrats ;
- 334 ha en MAEC système évolution (élevage et céréales) soit 5 contrats ;
- 188 ha sous MAEC « gestion des prairies humides », représentant 11 contrats ;
- 34 km en MAEC « entretien de haies favorables à la qualité de l'eau » soit 11 contrats.

L'ensemble de ces contrats représentent un budget annuel d'aide MAEC d'un montant de 217 083 €, soit 1 085 415 € sur la durée de chaque contrat (5 ans).

Préparation d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur les bassins des Maines, aval Sèvre et Moine-Sanguèze

Les **objectifs de qualité d'eau visés** sont ceux définis dans le **SAGE Sèvre Nantaise**.

Les **enjeux identifiés** sont les suivants :

- Sanguèze : paramètres pesticides, phosphore et matières organiques
- Maines : phosphore, matières organiques, nitrates, pesticides
- Aval Sèvre : phosphore, matières organiques, pesticides

Le programme d'action se déclinera dans le cadre de chaque contrat territorial sur la période 2018-2019 avec la stratégie de déploiement suivante :

- **Créer du lien entre les exploitants et l'ensemble des partenaires impliqués** sur ces territoires (connaître et se faire connaître) ;
- **Développer les connaissances et prises de conscience des enjeux « eau »** sur ces territoires ;
- **Lancer une dynamique de mobilisation des exploitants agricoles** (hors viticulture) et **mieux appréhender les activités agricoles des territoires et leurs itinéraires culturaux afin de définir un programme pluriannuel sur 5 ans** pertinent et efficace sur la période 2020-2024 ;
- **Définir des programmes d'actions dans ces avenants qui soient :**
 - **cohérents** avec les **enjeux et objectifs du SAGE**,
 - **pertinents et adaptés** au contexte (territoires vierges de démarches liées à des contrats territoriaux / avenants pour 2 ans d'actions uniquement / absence de moyens type MAE),
 - **utiles aux agriculteurs et permettant de créer une dynamique d'évolution des pratiques en faveur de la qualité de l'eau**,
 - **co-construits** avec le plus grand nombre de partenaires agricoles.

Sur la base du volontariat les agriculteurs bénéficieront d'**actions individuelles** (diagnostic projet individuel, accompagnement(s) individuel(s)) **et collectives** (journées de démonstration, formations, etc.). Ces actions s'articulent autour de **sept thématiques** :

- **Développement et accompagnement Agriculture Biologique ;**
- **Evolution vers / Soutien des systèmes herbagers ; Gain en autonomie ;**
- **Limitation/réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;**
- **Amélioration de la gestion des effluents ;**
- **Gestion durable des terres agricoles ;**
- **Meilleure gestion du parcellaire et des bordures de parcelles.**

Les **maîtres d'ouvrage** proposant ces actions sont :

- Centre Economie Rurale (CER) Maine-et-Loire et Vendée
- Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes (GAB) de Maine-et-Loire, de Vendée et de Loire-Atlantique
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique
- Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)
- Mission Bocage
- Coopérative Agricole Vendéenne d'Approvisionnement et de Vente de Céréales (CAVAC)
- Groupe de Recherche pour une Agriculture Paysanne Economie et Autonome (GRAPEA)
- Union des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Vendée

Au croisement de ces actions, trois études seront menées au sein des contrats afin d'accompagner et d'enrichir les connaissances des exploitants.

- Etude « Plan de limitation des transferts de pollution », Bassin versant Aval Sèvre - EPTB / Mission Bocage ;
- Etude « Opportunité circuit Bio », Bassin versant des Maines - GAB 85 ;
- Etude « Limitation des risques de transfert », Bassin versant Moine Sanguèze - CRA.

L'EPTB assurera :

- **l'animation et la coordination du programme d'actions agricoles ;**
- le pilotage de la **communication** et de l'**information** en **collaboration étroite avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage précités ;**
- le financement d'analyses agricoles (sols, effluents, etc.).



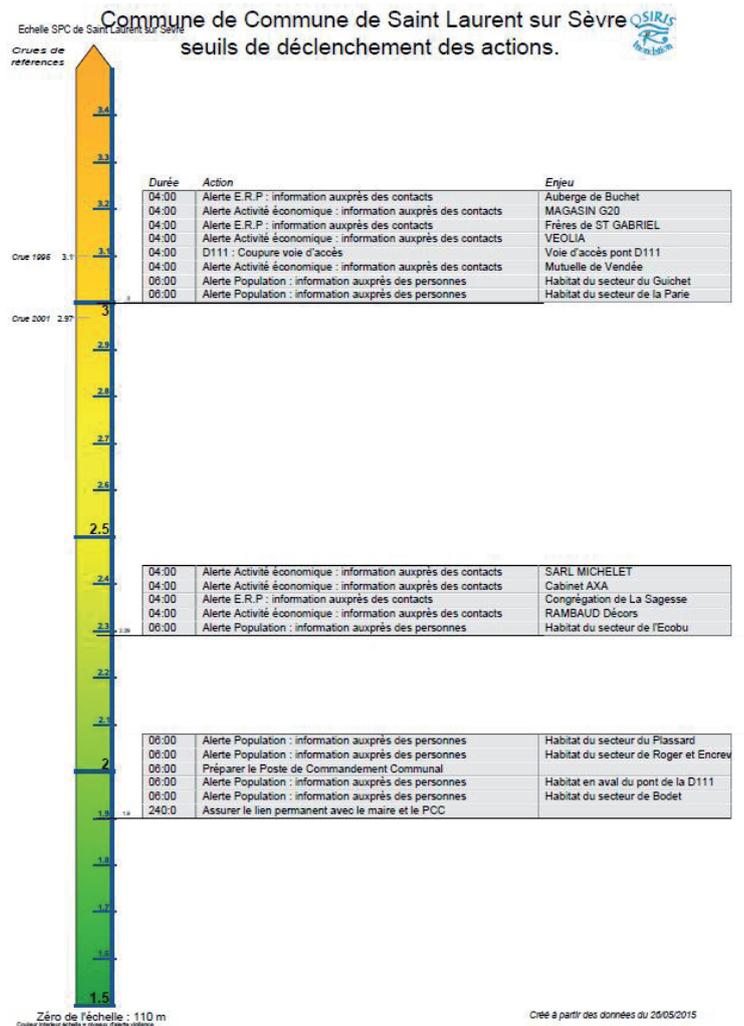
Réduire le risque d'inondation

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

Accompagnement pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Cette action réalisée en interne par l'EPTB a permis d'accompagner de façon régulière quatre communes volontaires du bassin versant pour le volet inondation de leur PCS. Toutes les communes se trouvant sur le territoire d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont dans l'obligation d'avoir un PCS. Sur le bassin versant, presque toutes les communes ont leur PCS terminés, il n'en reste plus qu'une dont le PCS est en cours de finalisation.

En parallèle tout au long de l'année 2017, l'EPTB a participé à l'élaboration d'un exercice de simulation d'une inondation, organisé par la Préfecture de Loire-Atlantique le 13 décembre 2017. Celui-ci a permis de tester les PCS des communes de Loire-Atlantique traversées par la Sèvre Nantaise et de rappeler aux acteurs locaux l'importance de la gestion de crise.



Echelle de crues et actions de sauvegarde associées élaborée avec le logiciel OSIRIS

Les diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable

Des diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés en 2015 au sein 26 communes sur les cours d'eau principaux.

En 2017, l'EPTB a consolidé le protocole de diagnostic de réduction de la vulnérabilité des habitations et réalisé des enquêtes chez des particuliers à Cholet. Chaque diagnostic a donné lieu à un rapport de visite qui recommande les mesures adaptées aux caractéristiques de chaque habitat et au risque inondation auquel il est soumis. Pour cela, l'altitude du bâtiment est relevée à l'aide d'un GPS différentiel puis comparée aux cotes de la crue de référence indiquées dans le PPRI.

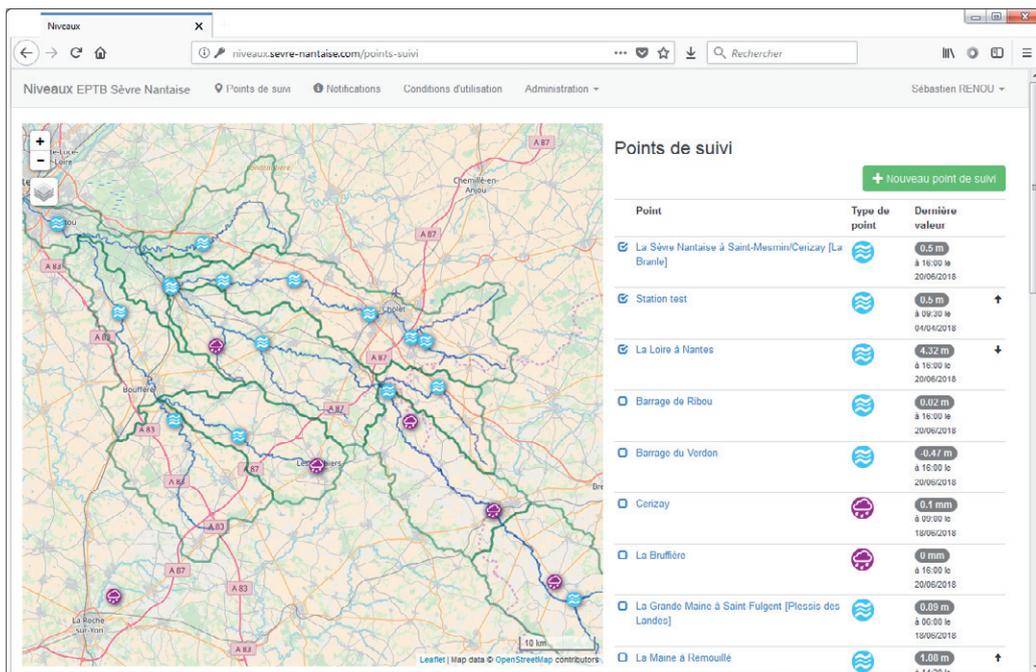
La démarche va se poursuivre en 2018 notamment sur la commune déléguée de Torfou et ponctuellement, sur les habitats diffus et les entreprises présentes en zone inondable sur le bassin versant de la Moine.

Outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau en cas de crue à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise

En 2016, l'EPTB a développé un outil web collaboratif pour le suivi des niveaux d'eau en cas de crue sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cet outil est destiné aux collectivités, il doit leur permettre d'anticiper la gestion de crise en cas de crue puisqu'il complète l'information délivrée par les services de l'état via le site national Vigicrues.

Dix-neuf communes du bassin versant ont été sollicitées en octobre 2017. Quatre d'entre elles ont inscrit des utilisateurs à l'outil. Jusqu'à la fin d'année 2017, les précipitations ont été très faibles. L'expérimentation est donc prolongée.

Afin de poursuivre le déploiement de l'outil, il est envisagé d'élargir son utilisation à des contributeurs experts usagers du cours d'eau (riverains, entreprises, etc.). Des échelles limnimétriques pourront être installées localement afin de permettre la lecture de niveaux d'eau en cas de crue et la diffusion par les utilisateurs sur l'outil web.



Interface principale de l'outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau

Communication sur le rôle des barrages du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Cinq barrages hydrauliques sont situés sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Le barrage de Pont Rousseau est situé à la confluence entre la Loire et la Sèvre Nantaise, son rôle est de limiter l'impact des marées de la Loire sur la Sèvre Nantaise. Les quatre autres (Ribou, Verdon, le Longeron et la Bultière) ont pour fonction l'alimentation en eau potable, le soutien d'étiage et à l'irrigation.

Certains riverains pensent que l'installation des barrages a des incidences sur les crues (limitation des crues ou au contraire la mauvaise gestion des barrages provoque les crues). Ainsi, un document d'informations sous la forme d'une fiche expliquant le fonctionnement des barrages a été réalisée et permet de préciser qu'ils n'ont pas vocation à écreter les crues.

Il est prévu d'en imprimer 300 exemplaires. La fiche est disponible également sur le site internet de l'EPTB. Une interview vidéo de Sylvain Genêt, responsable d'activité barrage pour l'Agglomération du Choletais (responsable de la gestion de Ribou et Verdon) est en cours de rédaction.



Fiche pratique "Grands barrages"



Entretien et améliorer les milieux aquatiques

Les actions de restauration de la qualité physique des cours d'eau portées par les gestionnaires des cours d'eau du bassin versant participent à l'amélioration de l'état écologique des eaux. Ces travaux sont mis en oeuvre dans le cadre de programmations pluriannuelles coordonnées par l'EPTB.

Restauration et entretien des berges et de la ripisylve

La mise en défend des cours d'eau vise à empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau par la pose de clôtures parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés. Ces interventions représentent 28 km de clôtures et l'installation de 92 abreuvoirs en 2017. Elles ont concerné notamment la Crème et le Blanc, la Papinière, l'Ouin, la Sèvre nantaise, la Moine et la Grande Maine ainsi que certains secteurs liés à la restauration de la morphologie du cours d'eau.



Descente aménagée et clôture sur les bords de la la Haie de Rezé



Restauration de la ripisylve sur la Maine aval

Des opérations de restauration de la ripisylve ont été réalisées sur plusieurs cours d'eau principaux (Moine, Maine, Sèvre Nantaise, Ouin...) et affluents (Haie de Rezé...) du bassin versant. Elles représentent plus de 65 km de berges.

Des plantes envahissantes terrestres (renouées) **et aquatiques** (jussie, myriophylle du Brésil, plus récemment crassule de Helms) sont présentes sur la Sèvre Nantaise et leurs affluents (Maine, Ouin, Moine...). Des opérations de gestion par arrachage sont menées pour lutter contre la propagation de ces plantes.

Restauration du lit mineur

Les opérations de restauration du lit mineur visent **la diversification du fond et des berges des cours d'eau**, afin de leur redonner des caractéristiques plus naturelles et ainsi améliorer les capacités d'accueil d'autoépuration des milieux aquatiques.

En 2017, **sur la Petite Maine**, des réajustements (recharges) et aménagements complémentaires (atterrissement, frayères de bordure...) ont pu être réalisés sur le secteur du Sacré Cœur (commune de Chavagnes-en-Paillers) et de Moulin Rambaud (commune de La Rabatelière), en lien avec les travaux relatifs à la continuité écologique.



Ancienne zone d'abreuvement direct dans la Petite Maine transformée en zone de frayère avec mise en place d'hélophytes à Chavagnes-en-Paillers (85)

Sur la Moine, le site de "Bikini" situé à Saint-Crespin-sur-Moine (commune nouvelle de Sèvremoine), a fait l'objet de travaux de restauration du lit et des berges. Ce tronçon de la rivière était totalement artificialisé, dévié sur près d'un kilomètre pour permettre l'exploitation d'une mine d'uranium par la COGEMA. A l'automne 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a réalisé le retalutage en pente douce des berges. La Fédération de Pêche de Maine-et-Loire est aussi intervenue en menant des actions spécifiques de diversification des écoulements et des habitats aquatiques. Au-delà d'améliorer le fonctionnement biologique et physique de la rivière, le projet a permis une ouverture de la rivière aux usagers du site (pêches, promenade,...).



Retalutage des berges et radier à Bikini à Saint-Crespin-sur-Moine (49)

Des études ont par ailleurs été engagées en 2017 en préalable à la restauration du lit de certains cours d'eau.



Ruisseau des Sorlières (79)

Sur le bassin des Sorlières, affluent de l'Ouin, subsiste une station d'écrevisses à pieds blancs (espèce patrimoniale inféodée aux eaux fraîches et de bonne qualité). L'étude engagée par la Communauté d'agglomération Bocage Bressuirais (CA2B) vise à réaliser le diagnostic précis de ce bassin pour répondre à la problématique d'amélioration de la qualité du cours d'eau et de la préservation de sa biodiversité et, ainsi, proposer des solutions d'actions détaillées pour améliorer le fonctionnement du cours d'eau et des versants et ainsi permettre la préservation des écrevisses à pieds blancs.

La CA2B a de plus préparé les dossiers réglementaires préalables aux travaux de reméandrage de l'Ouin à La Petite-Boissière. Suite à l'enquête publique, les travaux seront réalisés en 2018.

Restauration de la continuité écologique

Les actions de restauration de la continuité écologique participent à la **reconquête de cours d'eau plus dynamiques**. Elles répondent aussi aux exigences réglementaires de **libre circulation des espèces et des sédiments**.

Sur le bassin des Maines, plusieurs études de définition sont en cours. Sur la Petite Maine, les principes d'aménagements du site de la Berthe Landière (commune de Chauché) ont été définis. L'ouvrage sera modifié pour garantir la continuité et le franchissement sera conservé. L'étude concernant six ouvrages situés de part et d'autre de la confluence de la Petite Maine et de la Grande Maine (communes de Saint-Georges-de-Montaigu et de Montaigu) ainsi que celle concernant l'ouvrage de la Limouzinière se sont poursuivies en 2017.



Ouvrage de Pont-Boisseau à Saint-Georges-de-Montaigu (85)

Sur le secteur de la Moine, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze (SVMS) a poursuivi la réflexion pour la restauration de la continuité écologique de la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné, et de Moulin Cassé à Gétigné, avec pour objectifs l'arasement de la chaussée de la Garenne Valentin sur une hauteur d'environ 80 cm et l'édification de 4 seuils intermédiaires, et l'arasement d'une partie du déversoir de la chaussée du Moulin Cassé sur environ 80 cm avec la restauration des vannes et la renaturation du bief.

Le SVMS a mené en 2017 l'étude pour la réduction de l'impact de 9 ouvrages hydrauliques situés sur la Moine à Maulévrier.

Sur la Sanguèze, il a engagé la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique de Bois Chaudeau (Mouzillon). Le scénario retenu est un arasement de 90 cm avec transformation en un radier franchissable.



Ouvrage de Bois Chaudeau à Mouzillon (44)



Ouvrage et moulin d'Etourneau à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)

Sur la Sèvre Nantaise, le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents a finalisé l'étude de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de Buchet et Etourneau (Saint-Laurent-sur-Sèvre).

L'étude de l'ouvrage de Moulin Neuf sur la Sèvre Nantaise à Saint-Jouin-de-Milly portée par la CA2B s'est finalisée en 2017. Le scénario retenu est l'abaissement partiel du niveau du bief amont avec la création d'une rivière de contournement. Ce projet prévoit aussi l'alimentation parallèle des douves du château de La Forêt-sur-Sèvre, et la gestion et la valorisation des zones humides liées au site (acquisition, frayère à brochet). Ce projet permet le maintien d'une fonctionnalité de meunerie.

Le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise a lui porté l'étude de restauration de continuité sur le plan d'eau du Grand Moulin à Vernoux-en-Gâtine. Le projet prévoit la disparition de l'étang et la diversification des habitats du site en préservant la tourbière et en aménageant un réseau de mares. Le site sera géré et rendu accessible au public.



La Sèvre Nantaise amont traversant l'ancien plan d'eau du Grand Moulin à Vernoux-en-Gâtine (79)

A l'aval de la Sèvre, les ouvrages de Pont Rousseau, de la chaussée des Moines, et d'Angreviers, propriétés du Conseil départemental de la Loire-Atlantique, font l'objet d'une étude de restauration de la continuité écologique. Ces ouvrages sont situés sur la portion de la Sèvre Nantaise classée en liste 2 visant la restauration de la continuité écologique.

Sur les petits cours d'eau, des opérations de restauration de la continuité sont aussi engagées. En 2017, les actions portées par le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants sur le bassin du Blanc ont principalement concerné le secteur de Champ Totet.

Des opérations de reprises de passages busés ont aussi été réalisées sur les ruisseaux à potentiel salmonicole de la Sèvre Nantaise sous maîtrise d'ouvrage du CPIE Sèvre et Bocage en 2017.

Restauration de zones humides

Les zones humides situées en tête de bassin versant ou dans le lit majeur des cours d'eau contribuent à l'épuration des eaux, à la gestion des étiages et des inondations et sont des réservoirs de biodiversité.

Des études se sont déroulées en 2017 afin de définir des actions de restauration de certaines zones humides.

Le site de **la Loubrie sur la Sèvre amont**, qui s'étale sur un linéaire de 1 600 m est associé à un projet établi en 2017. Il permettra de retrouver le lit originel de la partie amont de la vieille Sèvre pour avoir un cours d'eau fonctionnel en permettant une meilleure dynamique d'écoulement.

L'étude de la restauration de **la zone humide des Forgeaux en bord de l'Ouin amont**, a été lancée en novembre 2017. Elle doit définir les modalités de débordement de l'Ouin afin d'alimenter les zones humides adjacentes.

Certaines zones humides font l'objet d'entretiens annuels :

- Saint-Jouin-de-Milly et la Mignauderie, suite à l'arasement de trois ouvrages et à la Corbelière suite à la restauration d'une grande zone humide ;
- les zones humides acquises par le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise.

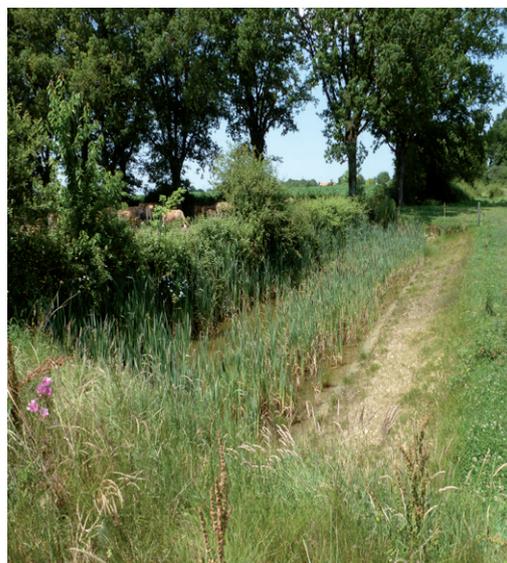


Entretien de la zone humide de la Corbelière à Moulins (79)

Une vingtaine de **zones humides "tampons"** ont été aménagées sur le bassin de la Grande Maine (Bultière) par le syndicat des Maines vendéennes. L'objectif de ces travaux est de limiter les apports de matières en suspension, de nitrates et de phosphore vers les cours d'eau, en favorisant notamment l'autoépuration des eaux de ruissellement. La démarche consiste en l'interception des drains agricoles et des fossés sur des zones adaptées en veillant à ne pas dégrader les zones humides existantes.



Zone tampon lors de l'année de sa création (2015)



Deux ans plus tard la reconquête de la végétation (2017)

Par ailleurs, dans le cadre des contrats territoriaux, les Fédérations départementales de pêche de la Vendée et de la Loire-Atlantique ont réalisé des travaux de restauration de zones favorables à la reproduction du brochet, respectivement sur la Sèvre à Cugand et sur la Maine à Saint-Fiacre-sur-Maine.



Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

A l'échelle du bassin versant, les activités de loisirs et culturelles constituent un enjeu important du territoire. Elles correspondent à un usage des cours d'eau en plein essor, qui ne peut se maintenir qu'à la condition d'avoir une eau de qualité, en quantité suffisante et des espaces naturels préservés.

Mise en mémoire des moulins et usines de la Sèvre Nantaise

Moulins et usines hydrauliques en bord de Sèvre Nantaise sont les témoins de la vie passée de la rivière. Afin de réaliser des projets sur les cours d'eau pour restaurer la continuité écologique et de valoriser un site patrimonial, il est nécessaire d'étudier cet héritage.

Inventaire et histoire des sites

Les **143 moulins et usines hydrauliques** ont fait l'objet d'un inventaire et d'une étude historique. Pour chaque site, des recherches, des collectes de documents, des contacts avec les propriétaires sont effectués.

Sur www.sevre-nantaise.com, la visite virtuelle permet à toute personne de découvrir les moulins à eau le long de la Sèvre, leur histoire enrichie d'iconographies anciennes ou actuelles.



Moulin à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)

Valorisation des moulins et usines de la Sèvre Nantaise

Participation à différents évènements

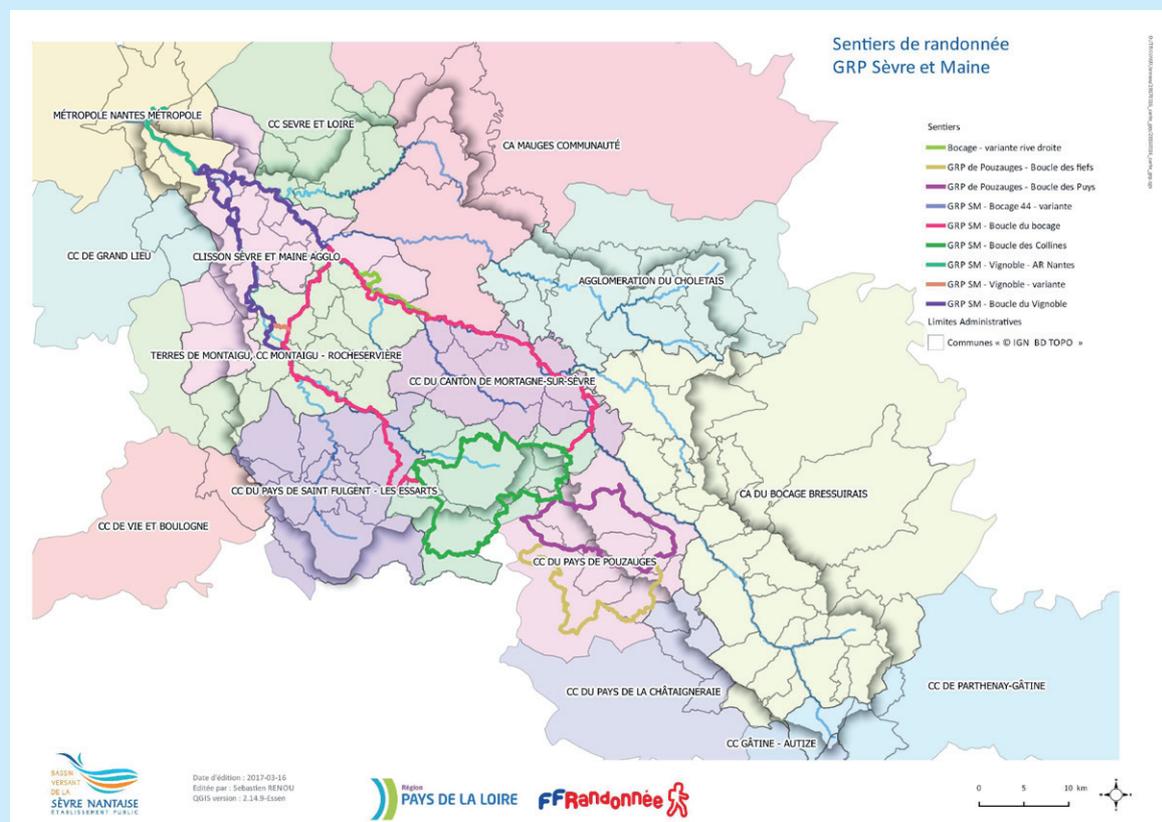
- **Juin 2017** : visites commentées au Moulin de Nid d'Oie à l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (**65 visiteurs**)
- **Septembre 2017** : visites commentées au Moulin de Nid d'Oie, à l'occasion de RandissimO organisé par l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes (**76 visiteurs**)
- **Septembre 2017** : Journées Européennes du Patrimoine à Nid d'Oie : visites commentées au Moulin de Nid d'Oie (**166 visiteurs**)

Pour aller plus loin...

- **19 000 photos** composent la photothèque de l'EPTB.
 - **997 documents papier ou numérique** référencés dans la bibliothèque de l'EPTB.
- Une réflexion sera menée pour la mise en ligne de ces outils sur www.sevre-nantaise.com



Le GR de Pays Sèvre et Maine : la découverte à pied du bassin versant



De Nantes à Mallièvre, un sentier de randonnée pédestre longe la Sèvre Nantaise : c'est le sentier de Grande Randonnée pédestre du Pays Sèvre et Maine (GR de Pays). **Son parcours, qui totalise 388 km, dessine cinq boucles le long des cours d'eau et remontant sur les versants** : la boucle du Vignoble, la boucle du Bocage, la boucle des Collines, la boucle des Pays et la boucle des Fiefs

Outils de promotion

En 2017 la **numérisation** des cinq boucles GR de Pays a été terminée, rendant accessible sur tablettes et smartphones le parcours de GR de Pays à partir de www.sevre-nantaise.com.

Un partenariat a été signé avec la **FFRP, les comités de Vendée et Loire-Atlantique et l'EPTB pour éditer des rando-fiches** gratuites et disponibles en téléchargement sur internet pour identifier le tracé, le pas à pas, et des informations sur l'écologie des milieux aquatiques. Ces rando-fiches remplaceront le topoguide aujourd'hui épuisé.

Vers une extension du GR de Pays ?

Une réflexion est engagée avec l'**Agglomération du Bocage Bressuirais et le comité de randonnée pédestre des Deux-Sèvres pour l'extension du GR de Pays** sur le territoire des **sources de la Sèvre Nantaise**, afin de faire découvrir la rivière et l'amont du bassin versant aux habitants et aux touristes.

Signalétique

Sur le parcours, 4 panneaux de signalétique directionnelle abîmés ou disparus ont été remplacés.

L'EPTB a mis en place un panneau d'informations sur le captage d'eau potable du Longeron, le long du GR de Pays, en partenariat avec le SIAEP ROC. Un autre panneau sur le site, côté Saint-Aubin-des-Ormeaux sur l'histoire du moulin des Rivières est prévu en 2018.



Randonneurs à Gétigné (44)



Organisation et mise en oeuvre - Volet amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et de son rôle d'observatoire, l'EPTB collecte en continu les données utiles à la compréhension du fonctionnement du bassin versant et au suivi de son évolution.

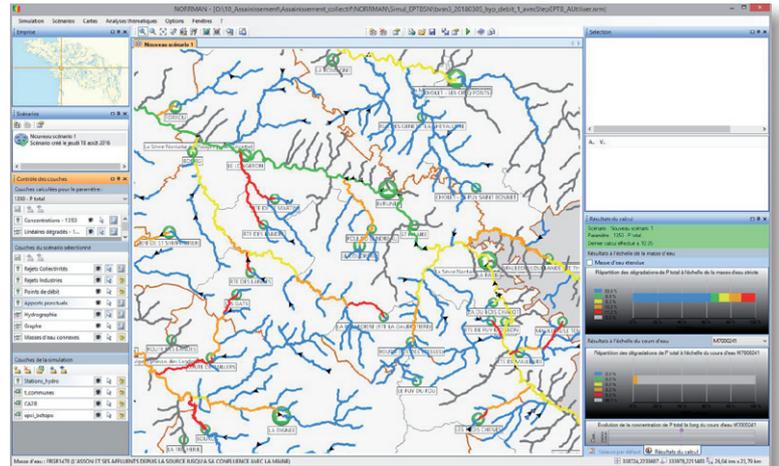
Une modélisation de l'impact du rejet des stations d'épuration sur les cours d'eau

L'analyse globale du parc de stations d'épuration du bassin initiée en 2016 s'est poursuivie en 2017.

Les données en provenance des services assainissement des Conseils Départementaux et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont ainsi été intégrées dans le logiciel NORRMAN qui permet de croiser les débits des cours d'eau, les flux rejetés par les stations d'épuration communales et les industries disposant de leur propre système d'assainissement.

Différents contacts ont été engagés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour disposer des données plus précises concernant les industries soumises à redevance.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors des journées ARSATESE de juin 2017. Le logiciel a également été mobilisé pour l'étude de l'extension de la station d'épuration de Gorges.



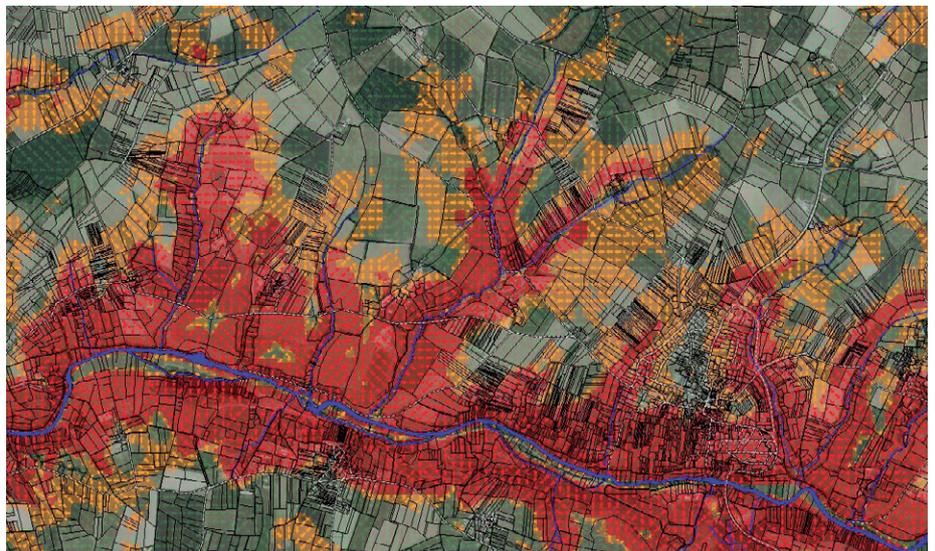
NORRMAN, outil de modélisation de l'impact des stations d'épuration communales et industrielles

Risque érosif et transfert de polluants : lancement d'une analyse multi-échelle

L'EPTB a initié courant 2017 une étude visant à caractériser le risque érosif et de transfert de polluant sur l'ensemble du bassin. **Cette cartographie doit alimenter divers thèmes de travail identifiés dans le SAGE tels que la limitation des risques de transfert à la parcelle, la mise en place d'une politique de restauration du bocage en lien avec la qualité de l'eau et la mise en place de bandes enherbées complémentaires sur les zones de passage des écoulements de surface.**

L'étude doit aborder finement les différents paramètres intervenant dans les phénomènes érosifs et de transfert, notamment le cheminement de l'eau en fonction du relief, de la pédologie, de l'occupation du sol, des maillages (bocagers, routiers...), des zones humides...

Les premières analyses ont permis d'identifier les zones de fortes pentes situées à proximité des cours d'eau, où les risques de transfert sont particulièrement importants. Ces éléments pourront faciliter la réalisation des diagnostics agricoles prévus en 2018 sur plusieurs sous-bassins versants.



Zones de pentes fortes (en rouge) à proximité des cours d'eau

Un état des lieux des activités industrielles et artisanales

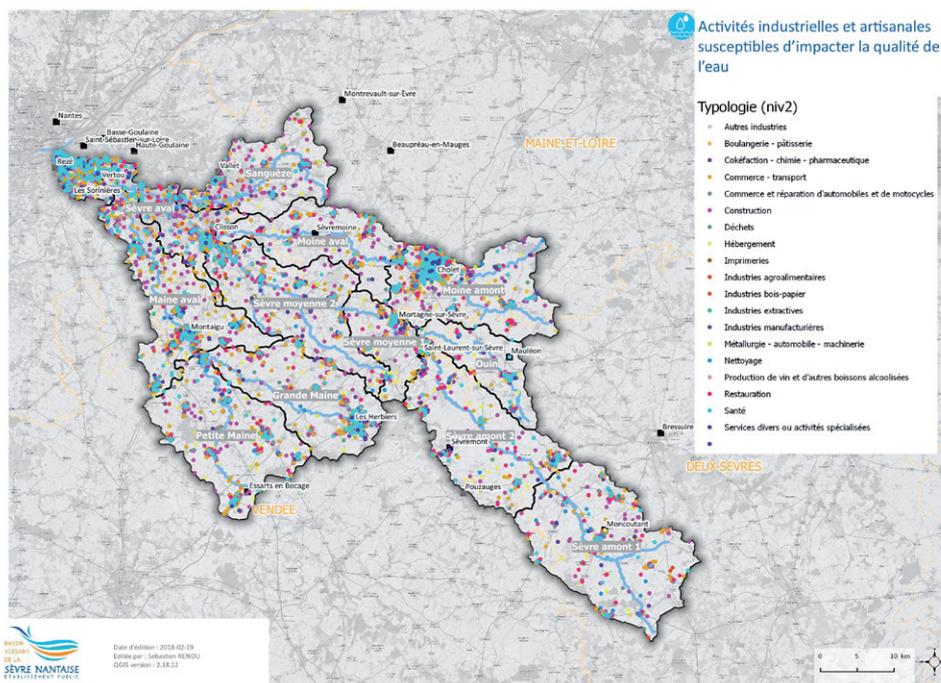
L'analyse menée en 2013 dans le cadre de la révision du SAGE a déterminé que les rejets industriels représentaient à l'échelle globale du bassin 56 % des rejets localisés de matières organiques et 34 % des rejets localisés de phosphore.

L'EPTB a donc engagé courant 2017 la réalisation d'un état des lieux précis des activités industrielles et artisanales générant des pollutions. **Il s'agit d'identifier parmi les 43000 activités économiques recensées sur le bassin les types d'activités susceptibles d'impacter la qualité de l'eau.**

L'état des lieux devra être partagé avec les acteurs institutionnels, en particulier les Chambres des Métiers et de l'Artisanat et les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Il devra permettre d'envisager dans un second temps, pour les activités artisanales, la conduite d'opérations groupées dans des secteurs prioritaires.

43000
activités économiques
sont recensées sur
le bassin de la Sèvre
Nantaise
Source : BD SIRENE

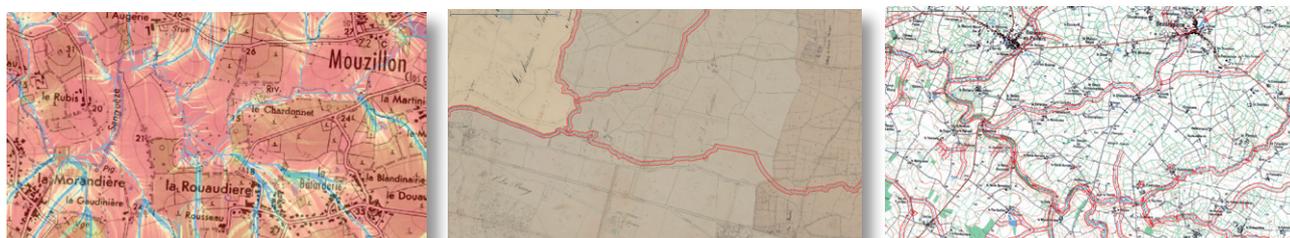


Extrait de la pré-analyse des activités artisanales et industrielles susceptibles d'impacter la qualité de l'eau

Evolution du tracé des cours d'eau : un atlas cartographique pour chaque commune du bassin

Suite aux travaux de 2016 de collecte des tracés des cours d'eau, les données extraites des différentes cartes (cadastre napoléonien, cartes IGN anciennes des années 50 et 70...) ont été mises en forme au sein d'atlas cartographiques réalisés à l'échelle communale.

Ces supports s'avèrent précieux pour évaluer l'évolution du tracé des cours d'eau au fil du temps. Ils sont mis à disposition des groupes de travail communaux dans le cadre des démarches d'inventaire officiel des cours d'eau menées dans chaque département par les services de l'État.



Cartographie des cours d'eau



Organisation et mise en oeuvre - Volet information et communication

Un programme pédagogique pour sensibiliser le jeune public

L'EPTB Sèvre Nantaise propose un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques depuis sept années scolaires, qui répond à une volonté de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise "Former et sensibiliser". L'action a pour objectif de sensibiliser les élèves du CP à la 3^{ème} au respect de notre patrimoine commun : l'eau.

Les thèmes du programme pédagogique :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- les usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- la continuité écologique : le déplacement des poissons et des sédiments ;
- les milieux naturels : les zones humides et les haies bocagères ;
- la biodiversité dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- le jardin au naturel : ça coule de source !

Documents et outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants

Des documents et outils sont accessibles depuis un extranet pour les enseignants, structures d'éducation à l'environnement, inspections académiques et directions diocésaines :

- un **document d'information** ;
- le **projet éducatif** sous la forme de trois livrets enseignants ;
- des **fiches d'exercices** ;
- une **maquette interactive** du bassin versant ;
- des **diaporamas** de photographies, schémas et cartes ;
- la **liste des établissements** inscrits ;
- l'**annuaire des structures d'éducation à l'environnement partenaires**.

Une collection d'affiches

Une collection de **7 affiches de rivières** "je découvre les rivières vivantes du bassin versant de la Sèvre Nantaise" a été éditée pour les enseignants en vue d'être de véritables supports pédagogiques auprès des élèves.



Affiches de rivières "je découvre les rivières vivantes du bassin versant de la Sèvre Nantaise"

Quelques indicateurs depuis le lancement du programme

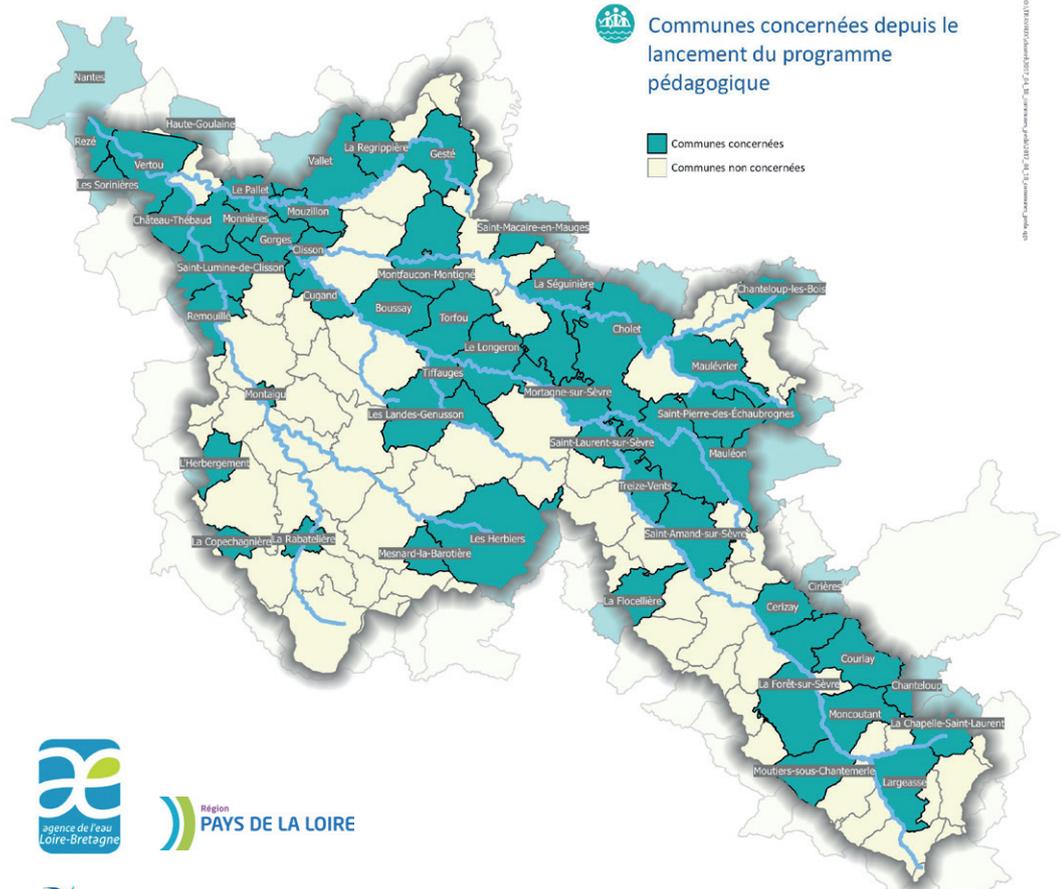
121 collèges et écoles

380 classes

8 999 élèves

ZOOM : de nouveaux partenaires !

La **Communauté de communes de Terres de Montaigu** est désormais référencée comme structure d'éducation à l'environnement dans le programme pédagogique afin de proposer des animations à la Maison de la rivière à Saint-Georges-de-Montaigu.



Date d'édition : 2018-03-02
Édité par : Sébastien RENDU
OGIS version : 2.18.12

Sources : EPTB Sèvre Nantaise



Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau

L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant.

Le nouveau site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet présente le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les rivières et leur biodiversité.

En début d'année, ce **site internet a fait peau neuve** afin de le rendre plus accessible et de mettre en relation les actions de l'EPTB Sèvre Nantaise avec les enjeux du SAGE. De nombreux dossiers sont publiés pour illustrer les actions.

28 000
visites

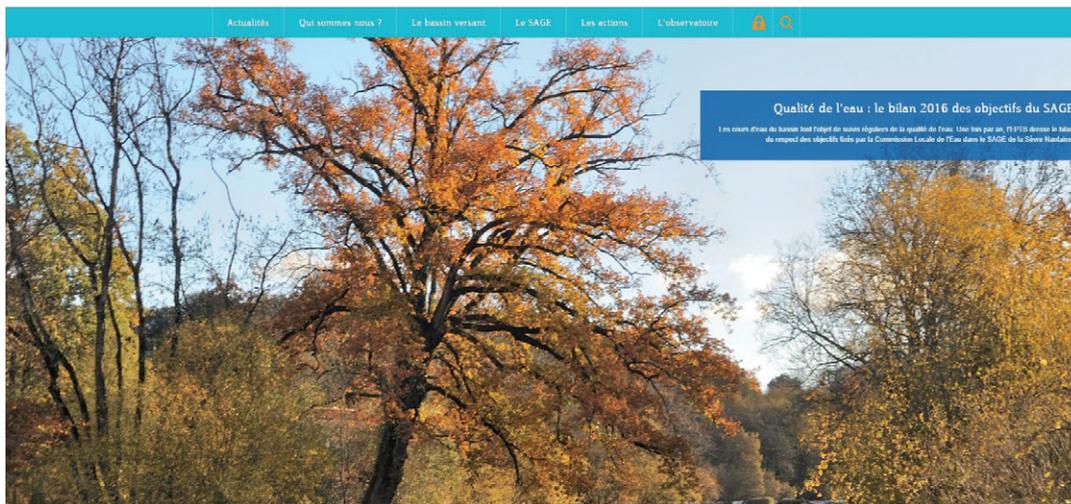
90 000
pages vues

34
actualités

5
newsletters



La Sèvre Nantaise et ses affluents
ENSEMBLE LES GÉRER ET LES VALORISER POUR MIEUX LES PRÉSERVER



Page d'accueil du nouveau site internet www.sevre-nantaise.com

Fiches thématiques et retours d'expérience

En 2017, **5 nouvelles fiches** ont été éditées et diffusées à destination des élus locaux, des membres de la CLE et des acteurs du bassin versant :

- **"se mobiliser en amont du captage du Longeron, pour préserver la ressource en eau potable"** ;
- **"l'agriculture biologique favorable à la qualité de l'eau, préserver durablement et à moindre coût la ressource en eau"** ;
- **"installer des repères de crue, pour sensibiliser la population au risque d'inondation"** ;
- **"sauvegarder l'écrevisse à pieds blancs, pour préserver la biodiversité"** ;
- **"le SAGE de la Sèvre Nantaise, pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant"**.



Fiches thématiques "Se mobiliser en amont du captage du Longeron" et "Sauvegarder l'écrevisse à pieds blancs"

4 Vie et fonctionnement de la structure



4 L'équipe de l'EPTB



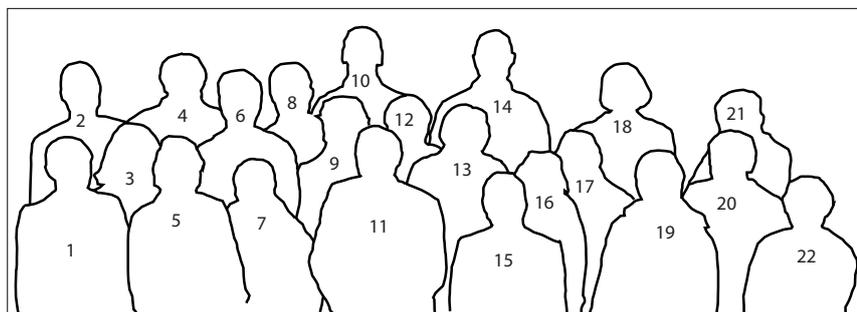
En 2017, l'équipe de l'EPTB se compose de la manière suivante :

Présidence

- Jean-Paul Brégeon (11)

Direction

- Astrid Gadet, directrice et animatrice du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (1)



Pôle Administration générale et Communication

- Annabel Dreillard, responsable de pôle (absente sur la photo)
- Sylvie Boidron, assistante administrative (18)
- Claudine Borrel, chargée de mission patrimoine et coordinatrice pédagogique (3)
- Marc Catala, chargé de la commande publique et de la gestion juridique (arrivée en juillet 2017) (absent sur la photo)
- Émilie Douet, assistante administrative (5)
- Valérie Dron, chargée de gestion financière et administrative (22) (départ en mai 2017)
- Hélène Messenger, chargée de gestion administrative et assistante communication (12)
- Frédérique Minguet, assistante ressources humaines et finances (9)
- Vincent Perrault, directeur par intérim (remplacement de congé maternité de septembre à décembre 2017) (absent sur la photo)
- Mickaël Renaudeau, assistant administratif et finances (contrat de juin à décembre 2017) (absent sur la photo)
- Martine Rousseau, chargée des finances (13)

Pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information

- Sébastien Renou, responsable de pôle (4)
- A.Rivière, chargé de mission observatoire (6)

Pôle Actions territoriales

- Antoine Charrier, responsable de pôle et animateur du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (8)
- Mélanie Baillard, chargée de mission agricole (19)
- Joseph Bertrand, technicien de rivière (départ à la retraite en octobre 2017) (absent sur la photo)
- Yann Binaut, animateur de bassin versant Aval Sèvre / Maines (10)
- François Cailleaud, technicien de rivière (20)
- Julia Despois, animatrice de bassin versant Le Longeron (16)
- Line Fillonneau, animatrice de bassin versant Moine Sanguèze (15)
- Damien Gallard, technicien de rivière (14)
- François Massonnaud, technicien de rivière (arrivée en juillet 2017) (absent sur la photo)
- Adrien Pajot-Wagner, chargé de mission inondations (2) (départ en juillet 2017)
- Odile Pluchon, technicienne de rivière (17)
- Eddie Renou, technicien de rivière (21) (départ en décembre 2017) (absent sur la photo)
- Muriel Ribeyrolles, technicienne de rivière (7)
- Gaël Ripoché, apprenti technicien de rivière (arrivée en octobre 2017) (absent sur la photo)
- Maud Vigan, technicienne de rivière (arrivée en septembre 2017) (absente sur la photo)
- Nina Zerluth, chargée de mission inondations (arrivée en septembre 2017) (absente sur la photo)

Budget 2017

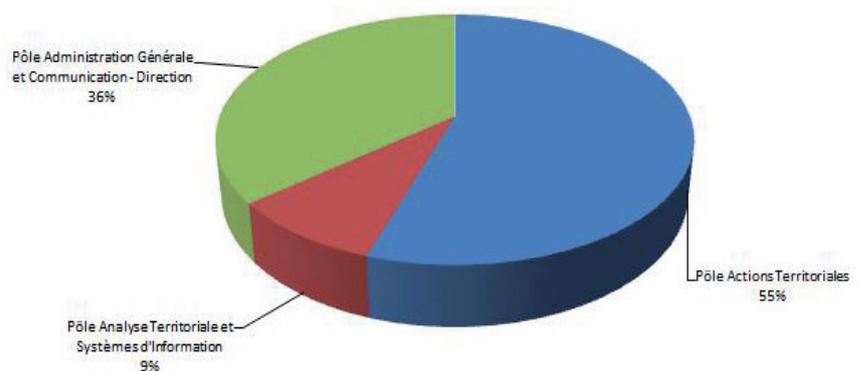
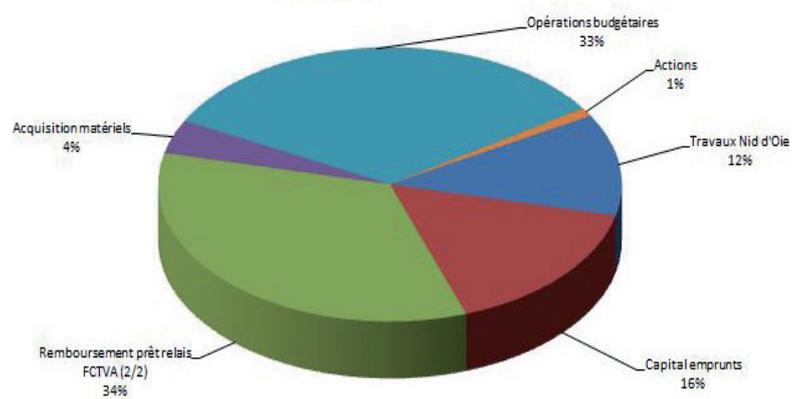
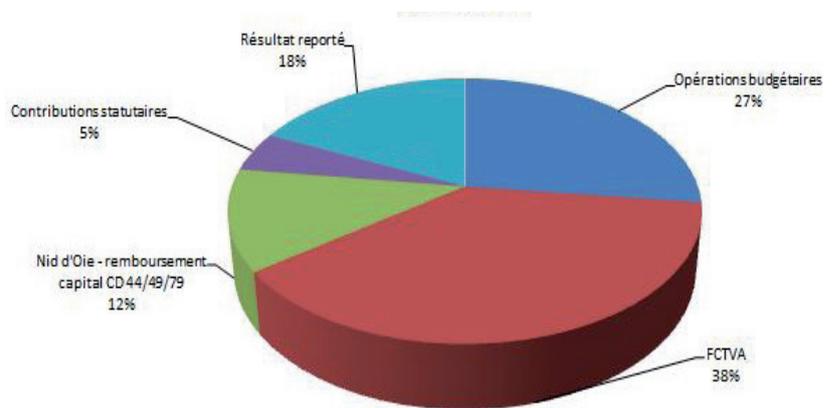
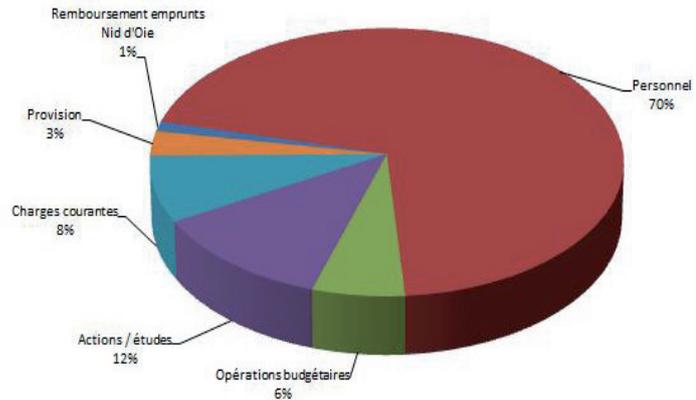
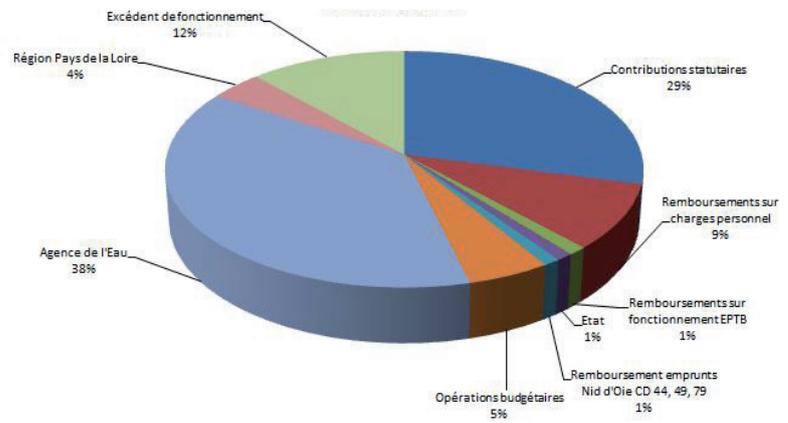
Recettes de fonctionnement
1 879 410 €

Dépenses de fonctionnement
1 702 671 €

Recettes d'investissement
395 090 €

Dépenses d'investissement
287 915 €

Dépenses de personnel
1 186 980 €



L'exécution du budget 2017 se traduit par un montant total de dépenses de 1 990 585 €.



Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 879 410 € pour l'année 2017.

Les Départements ont contribué à hauteur de 422 408 €. Les syndicats de rivière, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) et le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC) ont participé à hauteur de 119 555 €.

Dans le cadre de conventions de partenariat, les coûts engendrés ont été compensés par les financements des syndicats de rivière, de la Com-

munauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Valor 3e et de l'Agglomération du Choletais, soit un montant de 154 437 €.

L'EPTB a pu assurer ses missions et réaliser ses actions grâce aux partenaires financiers extérieurs. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, premier partenaire financier extérieur de l'EPTB, a ainsi versé 720 016 € d'aides. La Région des Pays de la Loire a permis de financer des actions à hauteur de 74 612 € dans le cadre des contrats régionaux de bassin versant 2012-2014 et 2015-2017.



Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 702 671 € pour l'année 2017.

Les dépenses liées aux actions et études sont passées de 197 408 € en 2016 à 203 323 € en 2017. Le programme d'actions représente 12 % du budget avec notamment la poursuite de l'action de suivi de la qualité de l'eau (41 348 €).

Les dépenses liées aux milieux aquatiques s'élèvent à 97 707 € avec principalement la réalisation de l'étude du site d'Hucheloup (41 178 €), de l'étude juridique des ouvrages Sèvre amont (29 910 €) et

des indicateurs biologiques (14 565 €). D'autres actions, comme la poursuite des prestations pédagogiques, la réalisation de fiches techniques et la fin de l'étude GEMAPI ont également marqué l'année 2017.

70 % des dépenses sont consacrées au personnel afin notamment d'assurer la coordination et l'animation des programmes de l'EPTB et des syndicats de rivière.

Les charges courantes de l'établissement représentent, quant à elles, 8 % du budget de fonctionnement (140 116 €).



Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

Le montant des échéances liées aux emprunts de l'opération relative au siège de l'EPTB au moulin de Nid d'oeie est de 45 870 €. Les conseils départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont procédé au versement des échéances liées à ces emprunts.

Les dépenses liées au siège de l'EPTB s'élèvent en 2017 à 34 094 €. L'investissement courant, pour

un montant de 10 931 €, concerne l'acquisition de matériel informatique et de mobilier. L'EPTB a sollicité les participations statutaires au titre de l'investissement auprès des départements et des syndicats membres à hauteur de 18 000 € pour l'exercice 2017.

Le FCTVA a été encaissé pour un montant de 150 940 €. Le solde du prêt relais FCTVA a donc été remboursé pour un montant de 98 000 €.



Les dépenses de personnel

En 2017, les dépenses de personnel s'élèvent à 1 186 980 €. L'EPTB emploie 21 agents permanents, 4 agents contractuels (un chargé de mission pour le programme d'Actions et de Prévention des Inondations, un chargé de mission agricole, un technicien sur le captage de Ribou, un assistant administratif et un apprenti.

L'EPTB a bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)

pour l'animation du SAGE, l'animation territoriale des quatre contrats territoriaux, l'animation agricole du contrat territorial Longeron et la cellule de techniciens de rivière. Les structures adhérentes aux partenariats relatifs à la mutualisation de l'administratif et de la communication, et la réalisation des actions milieux aquatiques du programme d'actions du captage de Ribou participent également au financement des postes.

Ces ressources, d'un montant de 765 362 €, couvrent 64 % des charges de personnel.



La Sèvre Nantaise au Longeron © EPTB Sèvre Nantaise

Les collectivités
membres de l'EPTB
en 2017 :



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE
Moulin de Nid d'Oie - 10bis route de Nid d'Oie- CS 49405 - 44194 CLISSON CEDEX
Tél : 02 51 80 09 51 - Fax : 02 51 80 50 11 - Mail : eptb@sevre-nantaise.com

www.sevre-nantaise.com